



Cdd converti en cdi en cours de mission

Par **charlene09**, le **10/10/2012** à **13:47**

Bonjour,
Je souhaiterais un avis.

Je suis dans la même entreprise depuis 5 ans.

Mes différents contrats sont :

- 1 cdd de 10 mois pour remplacement congé de maternité
- 1 contrat de professionnalisation 2 ans
- 1 cdd de 8 mois pour un nouveau remplacement congé maternité
- 1 cdd de 12 mois pour remplacement de congé parental total

Ce dernier cdd a été « prolongé » de 12 mois par un avenant, la personne que je remplace prenant une deuxième année de congé parental total. Je viens de terminer mon 6ème mois de cdd et on me propose un cdi.

A l'issue de mon premier et de mon deuxième cdd j'ai touché les 10% de précarité auxquelles j'avais le droit.

Je n'ai rien touché à l'issue de mon troisième cdd, celui-ci ayant été prolongé par un avenant. Est-ce normal ?

Du fait que l'on m'a proposé un cdi, vais-je perdre les 10 % de précarité sur les 12 mois + 6 mois de cdd ou pourrais-je les toucher seulement sur les 12 premiers mois ?

Merci par avance de votre aide !

Par **pat76**, le **10/10/2012** à **14:25**

Bonjour

Vous ne toucherez pas la prime de précarité sur le CDD de 12 mois car celui-ci a été prolongé par un avenant et que vous allez signer un CDI à la suite de l'avenant prolongeant le CDD de 12 mois.

Si vous refusez le CDI, vous ne toucherez pas non plus la prime de précarité.